

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 juin 2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 065-216500314-20240620-50_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 du mois de juin à 18 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 14 juin 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Raphael BENOIT, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Nadine DESMARAIS
Marc CAUMONT procuration à Anne DUNAN
Stéphane AUZERAL procuration à Jean-Pierre BUERBA
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 mai 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 mai 2024** est approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE

(50-2024)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réactualiser le règlement du marché hebdomadaire, notamment les plages horaires d'ouverture, les attributions des emplacements et le plan en fonction des périodes.

Monsieur le Maire donne lecture du futur règlement rédigé avec la Fédération Nationale des marchés de France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider ce nouveau règlement du marché hebdomadaire.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau